

## 1- Résumé – Les PAM et le partage de l'espace public Lyonnais

La Loi de février 2005 ouvre le principe d'égalité des chances, prône le partage équitable et possible de l'espace public.  
En parallèle, le travail des géographes aujourd'hui, par la géographie post-moderne, est de s'intéresser à la question de la perception et du territoire vécu de chacun. Dans notre cas, il s'agit d'une étude sur la relation entre le handicap spécifique visuel, impliquant les personnes aveugles et malvoyantes (PAM), et les espaces publics de la métropole lyonnaise.

## 2- Problématique / méthodologie

Etant à l'initiative d'une nouvelle approche de visite du musée des beaux-arts, adaptée spécifiquement au handicap visuel, lors d'une demande exprimée de la part de PAM, nous nous demandons s'il peut en être de même pour le territoire en nous interrogeant :

**en quoi la perception du territoire vécu par la communauté des PAM, peut-elle contribuer à l'amélioration et l'enrichissement de la gestion de l'espace public ?**

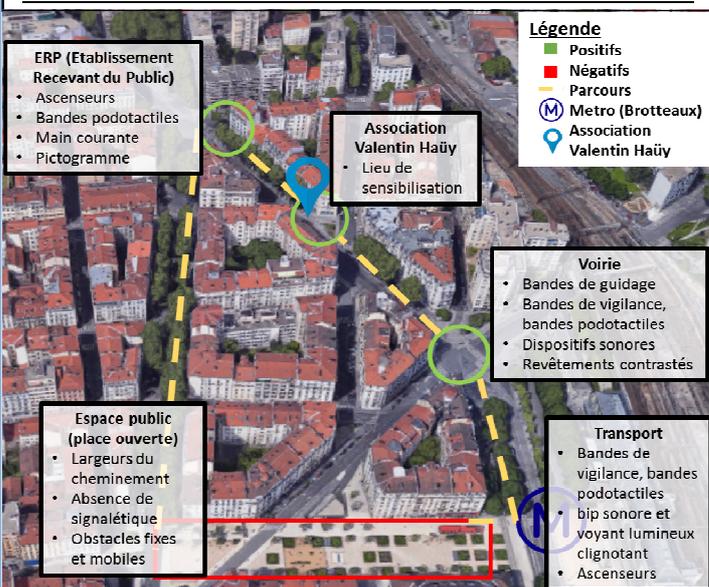
## 3- Analyse

Tant les citoyens que les institutions s'œuvrent à déployer et concrétiser dans l'espace public le principe de la continuité de la chaîne de déplacement. L'objectif étant d'abord d'informer, de conseiller et d'orienter les PAM. Ce principe se traduit par une multitude d'indications ponctuelles et distinctives permettant cette circulation fluide, essentielle aux PAM, mais aussi utile aux citoyens ordinaires valides.

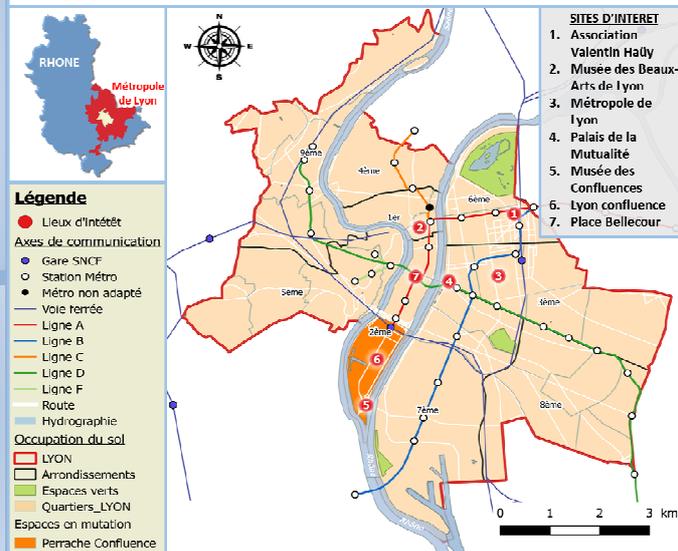
### Les signes distinctifs guidant les PAM :

- **Signalisation contrastée** : passage piéton, carré blanc sur le sol noir à l'emplacement des portes des métros...
- **Signalisation à relief** : bande podotactile à la traversée de feu, bande de guidage...
- **Signalisation sonore** : feu sonore indiquant la position et le moment de traversée, atténuation du bruit émis par les métros...

### LE PRINCIPE DE CONTINUITÉ DE LA CHAÎNE DE DÉPLACEMENT



### Voyage d'étude: ESPACE PUBLIC ET HANDICAP

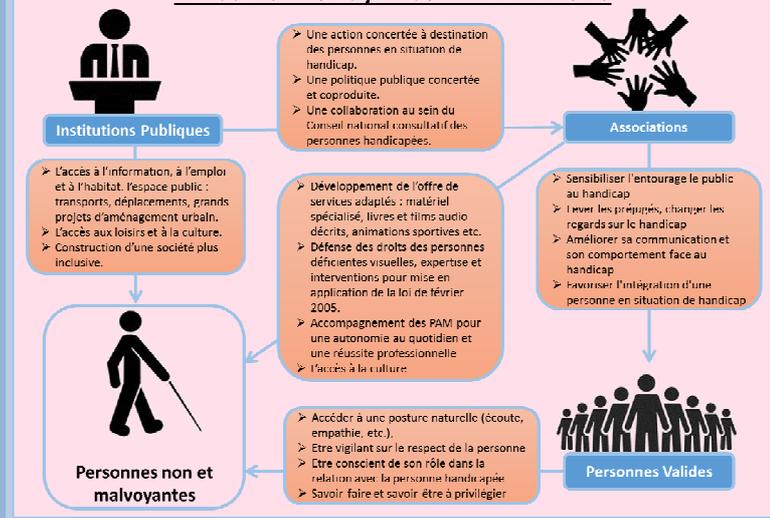


## 4- Préconisations / recommandations

Suite à nos rencontres et notre expérimentation du territoire nous pouvons préconiser de :

- **Favoriser et moderniser le système actuel de concertation** entre ; institutions, PAM, PMR et citoyens valides, trop peu mis en avant. Il s'agirait d'élargir le champ de concertation entre tout ces acteurs, d'impliquer d'autant plus les personnes valides à la question du handicap visuel par la création d'événements de sensibilisations...
- **Innover et développer d'autant plus les nouvelles technologies** à l'égard du handicap spécifique visuel. Par exemple, l'idée d'un croisement entre le virtuel soit une application mobile de carte sonorisée, à la réalité soit les bandes de guidages, pourrait permettre, comme un GPS, de mieux guider les PAM en indiquant des directives précises.

### PRÉCONISATIONS / RECOMMANDATIONS



Les nouvelles technologies :  
Scannez-moi !



**Remerciements**, à toutes les institutions rencontrées dont : le Palais de la Mutualité, la Métropole de Lyon, l'Association Valentin Haüy, Kéolis, Lyon Confluence, le Musée des Beaux-Arts et également nos professeurs Mme Michoudet et Mme Messaoudi, pour leur implication et le temps accordé à cette étude.